

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26	Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 26	
Qui ont pris part à la délibération : 25	
Date de la Convocation : 15 octobre 2026	

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, GRANIER Samuel, RIGAL Nelly, OLIVIE Benoît, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, ACQUIER Gilles, SCHENFEIGEL Yves, LACASSAGNE Bérengère, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FRAYSSE Kévin, SIRMAIN Samuel, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAPMARTIN Marion.

Procuration : VINEL Marylène (procuration à Samuel GRANIER), ROZIERES Nathalie (procuration à Benoît OLIVIE), SANTOS Lucille (procuration à Bertin RUFIE), PRADELS Dominique (procuration à Gilles ACQUIER), BOUYSSOU Yves (procuration à SCHENFEIGEL Yves)

Absent excusé : DELTORT Marie-Anne

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

Délibération n ° 2026 – 90 : Institutions et vie politique Constitution de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Le Président expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 5211-1 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la commission d'appel d'offres (CAO) permanente doit être composée du Président de l'établissement ou de son représentant, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de ces membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le Président invite les membres du Conseil communautaire à présenter leurs listes de candidats pour les postes de titulaires et de suppléants.

Une seule liste ayant été déposée, il est proposé de procéder au vote à main levée :

Membres titulaires :

1. M. Dominique ROUQUETTE
2. M. Yves MAZARS
3. M. Michel PRADELS
4. M. Isabelle MIRABEL
5. M. Jean-Louis BESSIERE

Membres suppléants :

1. M. Benoît OLIVIE
2. M. Yves BOUYSSOU
3. M. Bérengère LACASSAGNE
4. M. Gilles ACQUIER
5. M. Jean-Pierre ISSALY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 25 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention :

1. DÉCIDE de constituer la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Communauté de Communes selon la composition ci-dessus énoncée.
2. PRÉCISE que cette commission est élue pour la durée du mandat d'administration de la communauté de communes.
3. AUTORISE M. le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire,
Kévin FRAYSSE,
Acte dématérialisé

Le Président
Jean-Marc CALVET
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : 30 octobre 2026
- publication en date du : 30 octobre 2026